



Service de l'Enseignement  
10, rue du Commerce  
L-4067 Esch-sur-Alzette

www.esch.lu

Esch-sur-Alzette, le 04 février 2009

à Monsieur Jeannot Clement  
Secrétaire communal

**Concerne : Enseignement- Identification des « écoles »**

Monsieur,

Les nouvelles dispositions législatives concernant l'organisation de l'enseignement fondamental prévoient que chaque école, comprenant un ou plusieurs bâtiments scolaires, offre les quatre cycles de l'enseignement fondamental.

En plus, chaque entité école sera identifiée par le conseil communal, notamment par l'indication de son nom et de son adresse. Ceci facilitera la collaboration et la concertation entre tous les cycles d'une « école » et à encourager chaque « école » à se forger une identité déclinée dans le plan de réussite.

Vous trouverez en attachement une grille avec le relevé des coordonnées nécessaires à l'identification des "écoles" (entités écoles).

Je vous prie de bien vouloir mettre le point "Identification des écoles" à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil communal et de me transmettre copie de la délibération afférente du conseil communal pour le **25 février** au plus tard.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

René Thorn  
Secrétaire de la commission scolaire

## Structures administratives et gestionnaires (identification des entités "écoles")

### Commune d'Esch-sur-Alzette

Nom et adresse d'identification de l'entité "école"	Bâtiments(s) scolaire(s) appartenant à l'entité "école" (Adresse(s), n° téléphone, fax, e-mail)	54 73 83 – 471 / 472 / 560.  54 73 83 – 474 / 564 / 565 / 566
<b>1. Brill</b>  Place de la Résistance L – 4041	École Brill 1 ancien bâtiment Place de la Résistance, L – 4041	54 73 83 – 471 / 472 / 560.
	École Brill 2 nouveau bâtiment Place de la Résistance, L – 4041	54 73 83 – 474 / 564 / 565 / 566
<b>2. Bruch</b>  Rue Michel Lentz L - 4209	École Bruch Rue Michel Lentz, L - 4209	57 14 02 – 20 / 21 / 22 / 23
	École Léon Jouhaux Rue Léon Jouhaux, L - 4155	55 83 24
	École Rue de Mâcon Rue de Mâcon, L – 4230	55 83 24

<p><b>3. Jean Jaurès</b> Rue Sidney Thomas L - 4332</p>	<p>Ganzdagsschoul Jean Jaurès Rue Sidney Thomas, L - 4332  École Place Jean Jaurès Place Jean Jaurès, L - 4152</p>	<p>54 73 83 – 594 / 595 / 596 / 597  55 83 28</p>
<p><b>4. Dellhéicht</b> Rue de l'Hôpital L - 4137</p>	<p>École Dellhéicht Rue de l'Hôpital, L - 4137  École Neudorf Sentier de Kayl, L - 4167</p>	<p>54 73 83 – 464  54 95 93 / 54 95 94</p>
<p><b>5. Grand 'Rue</b> Grand - rue L - 4132</p>	<p>École Grand 'Rue Grand - rue, L - 4132  École Rue de l'Eglise 12, rue de l'Eglise, L - 4106</p>	<p>54 96 97  54 97 48</p>
<p><b>6. Lallange</b> Bd Pierre Dupong L - 4086</p>	<p>Lallange Bd Pierre Dupong, L - 4086  École Aérodrome Rue J.P. Pierrard, L - 4279  École Lallingerdeich (préc) Rue Henri Tudor, L - 4335</p>	<p>55 83 18  55 83 19  55 90 09</p>
<p><b>7. Ancien Lycée</b> Montagne de l' Ecole L - 4102</p>	<p>École Projet Ale Lycée Montagne de l' Ecole, L - 4102</p>	<p>54 44 99</p>

René Thom  
Secrétaire de la commission scolaire



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale  
et de la Formation professionnelle

Luxembourg, le 30 janvier 2009



Service primaire/préscolaire GS  
tél.: 2478 - 5118 fax: 2478 - 5123

A Mesdames et Messieurs les  
Bourgmestres  
A Messieurs les Présidents d'un  
syndicat scolaire

Objet: identification des "écoles" (structures administratives et gestionnaires dans le cadre des dispositions législatives portant organisation de l'enseignement fondamental)

Madame,  
Monsieur,

Les nouvelles dispositions législatives concernant l'organisation de l'enseignement fondamental prévoient que chaque "école" (entité école), comprenant un ou plusieurs bâtiments scolaires, offre les quatre cycles (donc : préscolaire et primaire) de l'enseignement fondamental. Elle est identifiée par le conseil communal, notamment par l'indication de son nom et de son adresse.

L'objectif, à la base de cette disposition, vise à faciliter les liens entre tous les cycles d'une « école » et à encourager chaque « école » à se forger une identité par le développement scolaire de sa communauté, notamment au moyen d'un plan de réussite.

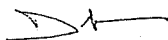
Chaque « école » comptera un comité d'école, un président du comité d'école ainsi qu'une représentation de parents d'élèves. Dans cette optique il paraît judicieux de veiller à éviter tout éparpillement, lors de l'identification des "écoles".

Dans le souci du bon fonctionnement futur de l'enseignement fondamental et notamment en vue de procéder à la mise en place des comités d'école, je vous prie, Madame, Monsieur, de bien vouloir procéder, en collaboration avec votre personnel enseignant et l'inspecteur de l'enseignement fondamental, à l'identification de l'école (entité « école ») ou des écoles (entités « écoles ») de votre commune respectivement de votre syndicat scolaire. D'après les textes législatifs la décision relative à l'identification de « l'école » (ou des « écoles ») est prise par le conseil communal respectivement par le comité du syndicat scolaire.

Je vous prie donc de bien vouloir faire parvenir copie de la délibération afférente au Service primaire (bureau 206) du MENFP 29, rue Aldringen L-2926 Luxembourg pour le 1<sup>er</sup> mars 2009 au plus tard. La grille jointe en annexe, disponible en version papier et en version électronique, permet de relever les coordonnées nécessaires et pourra être retournée soit à l'adresse postale mentionnée ci-dessus, soit à l'adresse e-mail pascal.johanns@men.lu.

Pour toute question éventuelle, Messieurs Francis JEITZ et Guy STRAUSS (tél: 247 - 85118) ainsi que Monsieur Robi BRACHMOND (tél: 247 - 85931) se tiendront à votre disposition.

En attendant je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.



Mady DELVAUX-STEHRÉS

Ministre de l'Éducation nationale  
et de la Formation professionnelle

# Structures administratives et gestionnaires (identification des entités "écoles")

Commune/Syndicat : \_\_\_\_\_

Nom et adresse d'identification de l'entité "école"	Bâtiments(s) scolaire(s) appartenant à l'entité "école" (Adresse(s), n° téléphone, fax, e-mail)